



BULLETIN d'INFORMATION MUNICIPAL

de la Commune d'UGNY LE GAY n° 11

Responsable de la rédaction Jean-Paul GOYHENECHÉ

Imprimé par nos soins

éditorial

On me dit que ce mois-ci, une clôture de pâture a été sectionnée à plusieurs endroits.

On me dit aussi que des asperges ont été volées dans un potager. On me dit également que des canettes de bière ont été négligemment balancées sur la place des Fêtes. On me dit que le Jeu d'Arc a été saccagé, qu'on y a détruit un mur, qu'on y a arraché des lattes de bois. On me dit que les locataires de la salle de l'ancienne école n'ont pas fait preuve de beaucoup de savoir-vivre durant le week-end...'

Beaucoup de plaintes se sont accumulées sur mon bureau en peu de temps. Beaucoup trop! On ne peut tolérer ce manque total d'esprit civique qui consiste à détruire, à s'approprier, à souiller le bien d'autrui ou le bien public. C'est un principe fondamental de notre société que de respecter la propriété des autres, si minime soit-elle!

En tant que Maire de cette commune, je suis le représentant de l'état qui a la responsabilité de faire respecter ce principe fondamental et inaliénable. Faut-il pour cela que je me transforme en gendarme? Faut-il que je surveille ou fasse surveiller chaque citoyen de cette commune? Faut-il inonder la vie publique de notre village d'arrêtés d'interdiction, de procès verbaux, de sanctions pénales pour réprimer ces actes de vandalisme? Ou faut-il tout simplement que chaque citoyen fasse preuve d'un minimum de respect, de tolérance, de sens civique pour respecter ses voisins?

Comme je le répète souvent, il est plus difficile de permettre que d'interdire!

La liberté a un prix, celui qui fait de nous des êtres humains et non des bêtes sauvages: vivre dans le respect d'autrui, dans le respect des lois, dans le respect des règles fondamentales de notre société.

C'est dans la qualité des rapports que nous établirons entre nous que dépendra la qualité de notre avenir. Discuter, dialoguer, comprendre et se comprendre, telle est le gage de notre paix future!.

Jean-Paul Goyhénéche,



agenda

DIMANCHE 8 JUIN 1997

JOURNEE TERROIRS & RANDONNEES

L'Association TERROIRS & RANDONNEES présente son premier chemin balisé. Le départ est prévu à VILLEQUIER AUMONT, à partir de 10 heures. Une halte pique nique est prévue à UGNY LE GAY au Jeu d'Arc.

LUNDI 9 JUIN 1997

PERMANENCE DE Mr LANOUIHL

Mr le Conseiller Général Jean-Luc LANOUILH tiendra une permanence A PARTIR DE 18 HEURES à la Mairie d'UGNY LE GAY. Il est là pour répondre aux questions et aux doléances de tout citoyen N'hésitez-pas à venir lui parler de vos problèmes!

VENDREDI 13 JUIN 1997

REUNION AVEC LES AGRICULTEURS

A 19 heures, à la Mairie d'UGNY LE GAY, une réunion est prévue avec les agriculteurs. Elle aura comme ordre du jour:
 _La propreté des rues du village.
 _La police des eaux: curage des fossés et ruisseaux.
 _Les mesures réglementant l'usage de l'eau en cas de sécheresse.

SAMEDI 21 JUIN 1997

FEUX DE LA SAINT-JEAN

Organisés par le Comité des Fêtes, les Feux de la Saint-Jean auront lieu sur le site du Jeu d'Arc et de la Fontaine Saint Martin, à partir de 20 heures.
 Sur place grillades, merguez, buvette et un petit air de banjo de notre artiste local de renommée nationale, Guy BISIAUX!

VENDREDI 27 JUIN 1997.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal d'Ugny le gay se réunira ce jour-là pour délibérer de l'ordre du jour suivant: _Vote du Compte administratif 1996.
 _Bilan de l'exécution des projets d'investissement.
 _Réglementation de l'usage de la salle de "l'Ancienne école" pour les festivités publiques ou privées.
 _Inscription des travaux de voirie à l'exercice 1997.
 _Questions diverses.

conseil municipal du 2 mai 1997...

A cette réunion le Conseil Municipal (CM dans le compte rendu suivant), a délibéré sur un certain nombre de sujets dont voici la liste... Pour des questions de place nous avons développé seulement les sujets susceptibles d'intéresser la majorité des habitants. Pour les autres, nous vous invitons à venir lire leur développement à la Mairie.

Vote sur l'approbation du projet de territoire.

Après en avoir délibéré, après avoir exposé les réflexions dont le contenu est joint en annexe, le Conseil Municipal d'UGNY LE GAY:

_approuve les orientations du document tel qu'il lui avait été adressé,

_considère ce document comme une référence des priorités d'aménagement et de développement du territoire,

_Reconnait la cohérence et la pertinence du territoire de la Vallée d'Or (Cantons de Chauny et de Tergnier) pour mener les actions et les réflexions globales de développement,

_demande au Préfet de l'Aisne d'arrêter ce périmètre de solidarité, ceci constituant une première étape en vue d'une transformation éventuelle en structure à fiscalité propre,

_souhaite que les priorités définies dans le Projet de territoire soient prises en compte par l'ensemble des partenaires techniques et financiers du DIVOR.

_Autorise le Président du DIVOR à négocier et à signer la Convention d'objectifs avec le Conseil Régional de Picardie ...

Réflexions du Conseil Municipal d'Ugny le Gay sur le projet de territoire.

Sans vouloir porter préjudice au contenu du projet dans sa globalité, le conseil Municipal se pose un certain nombre de questions sur la mise en place de certains dispositifs proposés par le DIVOR aptes à aider la population, comme les aides à l'amélioration de l'habitat, ou les aides au commerce et à l'artisanat. Il ne voit pas a priori quelles seraient les populations concernées dans des petites communes rurales comme Ugny le Gay par exemple.

La transformation à plus ou moins long terme du DIVOR en communauté de communes à fiscalité propre laisse également le CM perplexe. En effet, si les compétences du DIVOR s'étendent à certains services à la population comme les équipements sportifs ou la culture, il y aura lieu de veiller à l'égalité d'accès à ces services entre les populations urbaines et les populations rurales! La commune d'Ugny le Gay, comme elle le suppose, bon nombre de communes rurales ne veut pas être le "parent pauvre" de la mise en commun des ressources du territoire!

Elle note en effet que sur la masse de subventions octroyée aux communes par le DIVOR au titre du FDL, une grande majorité des fonds l'ont été aux "grosses" communes urbaines, réduisant la part des petites communes à la "portion congrue". Cet état de fait incite donc le CM à une certaine méfiance quant au développement du projet, et une grande vigilance au niveau de son fonctionnement.

Quant au développement économique du territoire, puisque cette compétence est obligatoire pour une éventuelle future communauté, le CM espère que si des charges supplémentaires lui sont imposées pour assumer sa part de responsabilité dans cette compétence, des recettes seront aussi prévues pour équilibrer le budget, comme par exemple la répartition de la taxe professionnelle par péréquation sur l'ensemble du territoire du DIVOR.

De façon plus générale, il se pose la question de l'efficacité des stratégies de développement économique sur le plan local alors que beaucoup de décisions se prennent au niveau national sans tenir compte des besoins ou des projets d'action au niveau d'un territoire. Il est sûr que se croiser les bras serait la pire des choses, mais n'est-il pas déjà trop tard pour agir?....

Projet d'aménagement du site du Jeu d'Arc et de la Fontaine Saint-Martin.

Après s'être prononcé sur le Projet de territoire du DIVOR, le Maire soumet à l'avis du CM un projet présenté par l'association Terroirs & Randonnées, qui justement doit faire l'objet d'une demande de subventions auprès du DIVOR dans le cadre du FDL. Ce projet est présenté dans le cadre d'une revalorisation d'un espace paysager rural, en liaison avec d'autres projets du même type dans d'autres communes, dont la cohérence tient dans l'existence d'un circuit de randonnées reliant les différents sites. Après quelques remarques d'ordre technique et culturel, le CM n'émet pas d'objections majeures à l'encontre de ce projet, mais tient à en faire remarquer les points sur lesquels pourraient se faire jour des difficultés quant à sa réalisation:

_les terrains privés qui ont besoin d'être acquis par la commune ne sont pas à vendre actuellement. Il faudra donc négocier leur achat, ce qui est loin d'être garanti de résultats positifs.

_le seul terrain communal est celui où est implanté le Jeu d'Arc, mais c'est la propriété de la commune de Caumont. Il faudrait donc que celle-ci accepte d'échanger ce terrain pour que la commune d'Ugny le Gay puisse investir dessus. Il n'est pas envisageable en effet que le CM accepte de financer des travaux d'investissement qui ne serait pas sur le territoire communal.

Après en avoir délibéré et outre les réserves exposées précédemment, le CM émet un avis favorable sur le projet d'aménagement du site du Jeu d'Arc.

Police de la voirie Municipale: l'état des voies communales.

Mr Jean-Paul MENNECART soumet au CM le problème de l'état de saleté extrême des voies communales, notamment celui de la Rue Willard Rodgers, suite aux sorties de tracteurs d'un certain corps de ferme. Ces engins agricoles ayant leurs roues gorgées de terre, les rues en sont encombrées, ce qui les rend malpropres. Un bon nombre d'habitants déplore cet état de fait, c'est pourquoi l'adjoint aux travaux expose le problème au CM afin que l'on trouve une solution.

Les solutions proposées par le CM se positionnent sur une large palette de points de vue qui vont du plus répressif au plus permissif. Certains sont adeptes d'un traitement très policé du problème avec procès-verbal, amendes et poursuites judiciaires, d'autres se contenteraient d'une simple admonestation verbale, avouant avec fatalisme qu'on n'y peut pas grand-chose.

Comme dans toute situation conflictuelle opposant des individus, il s'agit de bien cerner les données et de chercher une issue qui préservera l'intérêt général. En effet lorsque des réclamations sont soumises à l'avis du Maire, elles mettent en cause un seul agriculteur, laissant croire que les autres ne sont point concernés par le grief. Mais malheureusement, ils le sont tous, mais mis en cause par des personnes toutes différentes.

Il faut aussi savoir qu'en matière de nettoyage des voies communales après des travaux salissants, chaque agriculteur se renvoie la balle en disant: "Et pourquoi nettoierai-je puisque les autres ne le font pas?" Le Maire suit l'avis de son Adjoint aux Travaux et admet volontiers qu'il faut prendre des mesures contre la saleté des rues. Mais il insiste pour que cette action soit concertée et discutée avec les agriculteurs.

Il propose donc que soient convoqués a une séance plénière, les agriculteurs, les habitants du village, et le CM afin que les mesures soient prises en commun et surtout connues de tous.

La commission des travaux s'est réunie le 31 Mai 1997 pour faire le points sur les projets de rénovations et de voirie en cours. Le compte rendu vous en sera proposé dans le prochain numéro...

Informations officielles



CRAM NORD PICARDIE

La Caisse Régionale d'Assurance Maladie

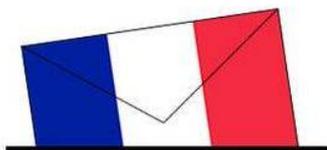
assure une aide aux personnes qui sont proches de la retraite pour instruire leur dossier.

Profitez-en car un dossier de retraite est une chose très compliquée.

Vous pouvez les contacter par téléphone au 03.232.84.71.90 ou en écrivant à l'adresse: CITR de Péronne 2, Rue Béranger BP 77 80201 Péronne Cedex

ARRETE PREFECTORAL du 30 Avril 1997 réglementant l'usage de l'eau en cas de sécheresse.

Un arrêté préfectoral a été reçu en Mairie concernant l'usage de l'eau en cas de sécheresse. Cet arrêté concerne notamment les travaux agricoles d'irrigation, et pour les particuliers l'arrosage des pelouses et les nettoyages divers. Les interdictions décidées par cet arrêté valent pour la période du 5 Mai 1997 au 30 Septembre 1997. Le Maire est chargé de les faire appliquer. Il est donc fortement conseillé de bien connaître les termes de cet arrêté. Vous êtes donc invités à venir en chercher un photocopie à la Mairie!



ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 1997

SCRUTIN DU 25 MAI - 1^o Tour de scrutin.

Inscrits: 135
votants: 113
Exprimés: | 109

Ont obtenu:	
Jacques DESALLANGRE (MDC):	21
Wallerand DE SAINT JUST (FN):	15
Yvette CRAIGHERO (PS):	6
12 Jean-Claude GARRAUT (Lutte Ouvrière):	6
Martine TAUPIN (Ecologie):	1
Emmanuelle BOUQUILLON (UDF):	51
Achille PREVOT (Droite Indépendante):	3

SCRUTIN DU 1^o JUIN - 2^o Tour de scrutin.

Inscrits: ; 135
votants: 123
Exprimés: 116

Ont obtenu:	
Jacques DESALLANGRE (MDC):	53
Emmanuelle BOUQUILLON (UDF):	63

Les pourcentages de votants à UGNYS LE GAY atteignent donc respectivement 83,70% et 91,11% pour le premier et le deuxième tour, pourcentages fortement supérieurs à la moyenne nationale. Cela prouve le sens civique des habitants de notre commune: Bravo Citoyens et Citoyennes!

Calendrier du comité des fêtes



FEUX DE LA SAINT JEAN Samedi 21 Juin

A 20 heures sur le site du Jeu d'Arc.

_Buvette

_Barbecue, grillades, merguez...

Avec un petit air de Banjo des musiciens locaux...

Merci à Mr Guy BISIAUX...

FETE PATRONALE 5,6 et 7 Juillet

La Fête Patronale se déroulera comme chaque année sur la place des Fêtes, avec au programme:

_Fête foraine avec manège pour enfants, chenille, stand de tir, confiserie.

_Bal populaire le samedi et dimanche soir, de 21 heures à deux heures du matin avec l'orchestre MIDI-MUSETTE

_Spectacles de clowns et de dressage de chevaux, le dimanche après-midi Avec également la participation de Mr Guy BISIAUX et son orchestre!

_Concours de boules le lundi après-midi...

Également ce lundi après-midi, le tirage de la tombola du Comité des Fêtes. A cette occasion, les militants du Comité des Fêtes passeront chez vous vendre des billets Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous leur ferez!

FETE NATIONALE 13 & 14 Juillet

Le 13 Juillet:

_Match de Foot entre les jeunes et les moins jeunes sur la place des Fêtes, à partir de 15 heures.

_Soirée Barbecue et retraite au flambeau à partir de 19 heures.

le 14 Juillet:

_Cérémonie officielle.

_Après-midi récréative et goûter champêtre pour tous les habitants d'Ugny le Gay.

Nous comptons sur votre présence!

Pour tenir la buvette de la Fête, le Comité des Fêtes a besoin de volontaires. Si des personnes sont prêtes à nous aider, qu'elles se fassent connaître à la Mairie. Merci d'avance!